

Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 20/03/2018

COTISATION 2018 AU RÉSEAU RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS (RREN)

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazei
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohom, Bertrand Mazei

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC - 694/695



Délibération n° 09 : 20/03/2018

COTISATION 2018 AU RÉSEAU RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS (RREN)

Le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) est co-animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) et la DREAL PACA. Depuis sa création en 1985, ce réseau fédère les gestionnaires des espaces protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont les Parcs naturels régionaux. Le réseau joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité régionale, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Aujourd'hui, la cotisation des membres soutient les actions collectives et concrètes, à savoir :

- la recherche de mécénat en rapprochant les gestionnaires d'espaces naturels protégés avec des entreprises en vue de faciliter et renforcer des partenariats techniques et/ou financiers. Une rencontre annuelle est organisée et un club des entreprises partenaires du RREN a été créé ;
- la mise en œuvre des chemins de la biodiversité qui est un projet d'envergure régionale de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte au sein des espaces membres du réseau. À destination d'un large public et couvrant l'ensemble du territoire, des massifs alpins au littoral méditerranéen, cette offre propose tout au long de l'année aux visiteurs des activités pour comprendre et préserver le patrimoine naturel du territoire.

Pour ce faire, l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris en charge l'animation de ces programmes pour lesquels chaque membre du réseau doit participer financièrement à son fonctionnement. La cotisation fixée en fonction du budget de fonctionnement de notre structure s'élève à 2 000 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 2 000€uros au titre de la cotisation annuelle de participation aux activités de l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

